

pointe Sud-Ouest de l'île d'Anticosti, compensera jusqu'à un certain point les dépenses additionnelles qu'il faudra encourir pour étendre la ligne depuis Murray Bay jusqu'à la rivière St. Jean.

A l'égard des communications télégraphiques entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, le soussigné est également d'opinion qu'il serait de la plus haute importance et de la plus grande utilité dans l'intérêt du commerce et de la navigation de les établir, parce que dans les cas où il arriverait des naufrages sur quelque-une de ces îles, on pourrait immédiatement se procurer des secours de la terre ferme et opérer de cette manière le sauvetage d'une grande quantité d'effets.

Le soussigné est encore d'avis que dans le cas où l'on établirait une ligne de télégraphe entre la terre ferme et l'île d'Anticosti, ainsi que les îles de la Madeleine d'un côté, et entre la rive nord du golfe St. Laurent et Québec de l'autre, il serait grandement à désirer qu'un des vapeurs du gouvernement stationnât dans le havre de Gaspé, qui est un point bien central et partant avantagement situé pour porter secours aux navires ainsi qu'aux équipages naufragés dans le golfe. Si l'un de ces vapeurs pouvait stationner en cet endroit, le soussigné est d'opinion qu'il gagnerait assez en travaillant au sauvetage pour que le gouvernement n'eût rien à payer à l'égard de ses frais d'entretien. Dans le cas où un navire ferait naufrage soit sur l'île d'Anticosti, soit dans le golfe, à proximité de quelque-une des stations télégraphiques que l'on propose d'établir, et si un vapeur du gouvernement venait à stationner à Gaspé, on pourrait envoyer ce vapeur au secours du navire naufragé probablement quelques heures seulement après que le naufrage serait arrivé, et il est probable qu'il pourrait sauver en même temps l'équipage et la cargaison, ou du moins, dans le cas où le navire se perdrait, la plus grande partie de la cargaison, surtout si elle était d'une grande valeur et se composait d'effets assujétis au paiement des droits de douane, ce qui empêcherait alors une quantité considérable de ses effets d'être livrés à la consommation sans avoir payé les droits exigibles en pareil cas.

Un tableau des naufrages et des accidents qui sont arrivés depuis l'année 1869 sur l'île d'Anticosti, les îles de la Madeleine et autres parages du golfe St. Laurent, où l'on propose d'établir des communications télégraphiques, se trouve ci-inclus pour l'information du comité.

WM. SMITH,

Député-Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Département de la Marine et des pêcheries,
Ottawa, 4 avril 1876.